

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC25

présenté par

M. Zumkeller, M. Bournazel et Mme Descamps

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	1 700 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	1 700 000
TOTAUX	1 700 000	1 700 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent amendement vise à transférer 1 700 000 d'euros en autorisation d'engagement de l'action 04 "Héritage des jeux olympiques et paralympiques" du programme 350 "Jeux olympiques et paralympiques 2024" vers l'action 01 "Promotion du sport pour le plus grand nombre" du programme 219 "Sport".

Cette dépense est dédiée à la préparation du déménagement du laboratoire d'analyse de l'Agence française de lutte contre le dopage sur le campus d'Orsay, alors même que cette dépense est présente sur la ligne correspondant à l'héritage des jeux olympiques et paralympiques. Ne voyant pas le rapport entre le déménagement du laboratoire d'analyse de l'Agence française de lutte contre le

dopage et l'héritage des jeux, cet amendement propose de reverser ces dépenses vers la promotion du sport pour le plus grand nombre.